

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Le tarif relatif à un matériel de thermique fabriqué par l'ENSEM, destiné à l'Ecole de l'Energie de Rabat au Maroc, est fixé à 1 200 € selon le devis joint.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'ENSEM et sur le site intranet de l'Université.

Fait à Nancy, le 16 décembre 2014

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président



Pierre MUTZENHARD
Martial DELIGNON

Devis matériel de thermique pour l'Ecole de l'énergie de Rabat au Maroc

La transaction porte sur un ensemble de matériels permettant de réaliser un dispositif expérimental pédagogique pour l'étude des transferts de chaleur en régime transitoire.

Chauffage et refroidissement de sphères

- 1 sphère en cuivre de 2 cm de rayon
- 1 sphère en plexiglas de 2 cm de rayon
- 1 cuve en inox de 20 cm de diamètre et 20cm de hauteur
- 1 élément chauffant permettant le chauffage de l'eau contenue dans la cuve en inox (Marque Lauda – type A100)
- 2 thermocouples de type K

Total : 1200 euros